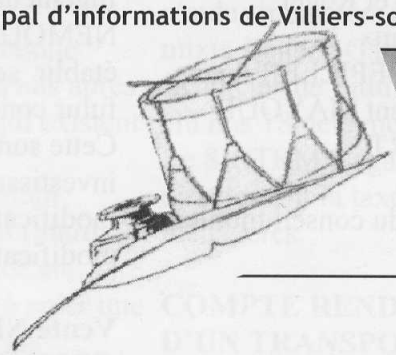


Le «Plume=Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Novembre 2003

N° 26



Le mot du maire

La grande préoccupation actuelle du Conseil municipal est l'aménagement présent et futur du village.

Pour le présent, ce sont les problèmes de sécurité de la circulation dans les rues. Nous avons décidé de nous engager dans un contrat triennal dont on pourra voir le détail dans ce numéro. Nous sommes aidés dans notre travail par les réponses à notre questionnaire. En plus nous commençons l'étude de l'enfouissement des lignes. Nous essayons de lancer, nous-mêmes, Internet rapide à cause du désintérêt des professionnels lié au faible nombre des clients. Enfin la construction de l'école maternelle poursuit son cours, nous espérons voir prochainement le bâtiment sortir de terre.

Pour le futur, le Plan d'Occupation des Sols (POS) est en cours de révision, il doit être transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour nous, il s'agit d'avoir une vision de notre village à 20 ans et même si possible à 50 ans pour que nos successeurs disposent d'un lieu de vie le plus rationnel et le plus agréable possible. Nous privilégions un développement modéré de notre village, environ 2 maisons par an, et la présence de quelques artisans et commerçants. Mais nous sommes entourés de zones boisées, d'apparition récente d'ailleurs car il y a quelques dizaines d'années une grande partie de ces bois étaient des cultures. Cela étant, le paysage a gagné en esthétique mais nous sommes maintenant confinés sur une surface assez restreinte.

La nouvelle année approche et il est temps pour moi de vous présenter mes meilleurs vœux et de vous souhaiter à tous beaucoup de tolérance les uns envers les autres, chose qui s'amenuise beaucoup trop selon moi. Sachons retrouver le goût de la vie en communauté.

Alain Champion

Sommaire

1 Le mot du maire
2 Conseil municipal du 14 novembre 2003
3 Concertation passage du POS au PLU
4 La sécurité
6 L'enfouissement des lignes
7 Internet haut débit
8 Répertoire des sigles. Naissance d'une association
9 Tennis Club de Villiers-sous-Grez
10 Théâtre du Grabuge. Fête rue de la Garenne
11 2ème salon de peinture et sculpture. Fête de l'automne. Réponses au questionnaire sur le Plume Tambour
12 Carnet, Agenda

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Rémy Edard, Anne-Marie Thibaut, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
DG Print

Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2003

Présents : Alain CHAMPION, Maire, Jean LEPAGE, André ORTS, Jean-Paul CLEMENT, Adjoints, Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Rémy EDARD, Anne-Marie THIBAUT, Raymond VANUXEM, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, conseillers municipaux.
Absents excusés : Maryvonne LEPILLER donne pouvoir à Rémy EDARD, Laurent MAYOUD donne pouvoir à Roger MAGERT.
Secrétaire : André ORTS
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2003.

DÉLIBÉRATIONS

DEVIS SAUR

Le conseil estime que le problème de suppression des canalisations en plomb doit être traité globalement sur l'ensemble du territoire de la commune et refuse le devis proposé par la SAUR.

MISE EN CONFORMITÉ DU FOYER

Le Maire rappelle au conseil que suite au passage de la commission départementale de sécurité des travaux sont indispensables et pour ce faire il a pris contact avec deux bureaux d'études.
Le Conseil après en avoir délibéré, a choisi l'entreprise CASIC pour l'étude et le suivi de la mise en conformité du foyer rural, pour une somme de 6.149,41 € TTC.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Suite à la consultation d'établissement du schéma directement d'assainissement présentée par la DDE, le conseil municipal a choisi le devis du Cabinet JL BUFFET, pour un montant de 44.090,54 € TTC (subventionné à 70% par l'Agence de Bassin), cette somme sera imputée à la section investissement du budget assainissement.

TITULARISATION DE Mme DIDDA

Monsieur le Maire propose, qu'après une année au titre de stagiaire, Madame Saadia DIDDA soit titularisée dans son emploi au poste d'agent d'entretien à temps non complet.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Le conseil municipal accepte le règlement de la facture de M. JOUE, géomètre d'un montant de 3 856 ,26€TTC pour l'élaboration de plans topographiques demandés par M. BALLEREAU, Ingénieur de la Subdivision de la DDE de NEMOURS. Ces plans lui seront nécessaires pour établir ses propositions de travaux dans le cadre du futur contrat triennal de voirie.
Cette somme sera réglée sur la section investissement à l'article 2031 suivant la décision modificative comme suit : (voir Décision modificative du 25.11.2003).

Vente NELVA –CTS LANTUEJOUL A LA COMMUNE du 5.08.2003

Le conseil accepte à l'unanimité de régler le prix de vente pour un montant de 3048,98 € et le montant des frais d'acte de 514,26 € en l'Etude de Me GRESSIER, Notaire à LA CHAPELLE LA REINE, article 2111 du BP 2003.

DEVIS DEGAZAGE DE LA CUVE A FIOUL DU FOYER

Après étude des différents devis proposés par Monsieur le Maire, le conseil accepte à l'unanimité de choisir la Sté SNAVEB qui effectuera les travaux nécessaires et nous fournira le certificat de dégazage, pour un montant de 575 € HT soit 687,70 € TTC.

INFORMATIONS

SIEP

Jean-Paul CLEMENT rend compte du jugement rendu par le Tribunal administratif de MELUN en date du 5 juin 2003 qui a annulé la délibération du 15 février 2000 par laquelle le Comité du SIEP avait approuvé le schéma directeur de FONTAINEBLEAU. Il s'agit d'un vice de procédure (insuffisance de communication de documents à un conseil municipal) qui n'affecte pas le schéma directeur lui-même, qui a été élaboré au cours d'une procédure qui a duré dix ans.
Il suffit donc de soumettre à enquête publique dans des termes strictement identiques, le projet de schéma directeur qui sera ensuite approuvé à nouveau par le comité du SIEP dans un délai qui ne devrait pas excéder six mois.

LE DEVENIR DE L'AMICALE

Jean-Paul CLEMENT, en sa qualité de Président de l'Amicale Villaronne, rappelle l'article 1er des statuts.

« L'association a pour but l'animation de la commune de Villiers-sous-Grez. »

Elle est chargée de créer, d'animer et de gérer une bibliothèque municipale

Le Comité de direction de l'Amicale vient donc demander au conseil municipal, vingt cinq ans après sa création, de confirmer les liens étroits qui existent entre cette association et la commune.

Il rappelle qu'outre l'organisation d'un certain nombre de manifestations d'intérêt général (mardi gras des enfants, 14 juillet, noël des enfants, etc…). L'Amicale évite à la municipalité d'avoir à créer une régie ou un syndicat d'initiative …faisant les avances de trésorerie nécessaires à l'organisation de la plupart des manifestations de la commune.

De la discussion générale, il ressort que le sentiment des membres du conseil municipal est que l'Amicale villaronne doit continuer à jouer ce rôle en liaison étroite avec la commission ANIMATION de la commune.

LE DEVENIR DU PLUME TAMBOUR

Jean-Paul CLEMENT, en sa qualité de rédacteur en chef du Plume Tambour, donne connaissance au conseil municipal de la teneur des 61 réponses (non compris les membres de la commission et les membres du Conseil Municipal), au questionnaire qui a été adressé avant les vacances aux Villarons.

La quasi-totalité des répondants plébiscitent le Plume Tambour, tant sur le plan du fond (l'ensemble des rubriques est approuvé) que sur le plan de la forme (format, papier, impression, mise en page photos, etc …) (voir analyse dans le numéro 26 du Plume Tambour).

Après discussion, le conseil municipal donne son approbation à la politique menée par la Commission COMMUNICATION INFORMATION, en insistant pour que les trois numéros annuels aient une moyenne de seize pages, soit quarante huit pages par an.

P L U

Le bureau d'étude CDHU nous a présenté les rares possibilités d'extension des zones constructibles après aménagement.

COMPTE RENDU DES DERNIERES REUNIONS DU SICTRM

Le syndicat a délégué sa fonction de retraitement des résidus ménagers à un nouveau syndicat : « Syndicat mixte Beauce Gâtinais Valorisation » créé avec les Syndicats de Pithiviers et de Artenay, nous y avons élu nos 18 délégués.

Le SICTRM a également décidé de percevoir directement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

COMPTE RENDU : PROJET DE CREATION D'UN TRANSPORT « CREABUS »

A l'initiative de l'Amicale des Maires et de M. BACQUE Conseiller Général, cette réunion d'information sur la création éventuelle sur un service de transport type « créabus ».

Ce service est un transport « à la demande » aux heures non desservies par les lignes régulières (sur appel téléphonique une heure minimum avant le départ).

Un questionnaire va être établi pour effectuer une enquête auprès des habitants pour connaître leur souhait.

NOUVELLE ASSOCIATION

Les conseillers municipaux ont accueilli avec plaisir l'annonce de la création de l'Association « Le Coq chantant » et lui souhaitent longue vie et réussite dans toutes ses réalisations.

BALAYAGE

Le Maire informe les conseillers que techniquement la balayeuse ne peut accéder dans la grand'cour, en conséquence les employés communaux assureront le nettoyage.

REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils sont invités à participer au repas des anciens pour la modique somme de 32 €.

CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, PASSAGE EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à une délibération du conseil municipal du 27 mai 2002, la commune a prescrit la révision du Plan d'occupation des Sols de la commune et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Cette évolution du document d'urbanisme s'avérait nécessaire au vu de l'ancienneté du document actuel

(approuvé le 27 mars 1986) et de la nécessaire mise en adéquation avec les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années.
Le PLU définit et réglemente l'usage des sols. Il concerne l'ensemble du territoire communal et détermine entre autres les droits de construction.

La révision de ce document, qui a pour but de définir le droit des sols, va permettre éventuellement de définir de nouveaux espaces de construction mais également une meilleure protection des espaces naturels et ruraux ainsi que du patrimoine architectural de la commune.

Les objectifs qui motivent la présente révision sont les suivants :

.mise en place d'un développement modéré et raisonnable de l'habitat et des zones d'urbanisation en compatibilité avec les prescriptions du schéma directeur de Fontainebleau et les contraintes en termes de préservation des espaces naturels

.redéfinir le zonage communal afin d'intégrer les évolutions du bâti agricole depuis les vingt dernières années.

.déterminer les règles permettant un développement harmonieux du tissu bâti de la commune en préservant les éléments de son architecture traditionnelle

.définir les conditions d'évolution du bâti dans les écarts à la commune.

Depuis le 7 juillet, la commune conjointement avec le bureau d'étude chargé de la mise en œuvre du document, a organisé une coopération avec les administrations, chambres, consulaires, collectivités concernées par le projet communal dans des réunions de coordination et de travail.

A la suite de la présentation du diagnostic communal et de la définition des enjeux communaux, une seconde réunion a eu lieu afin de proposer les secteurs potentiels d'extension de l'urbanisation en fonction de leurs atouts ou handicaps. En effet le projet communal doit prendre en compte de nombreuses contraintes liées à la préservation du milieu naturel (espaces naturels sensibles, sites inscrits …)

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme qui instaure la mise en place d'une procédure de concertation pendant les phases de réalisation du projet communal, le conseil municipal lors de la délibération instaurant la révision du document a souhaité procéder de la façon suivante :
.mise à disposition des éléments relatifs à l'évolution du document accompagnés d'un cahier de suggestions et de remarques aux heures d'ouverture de la mairie
.réunion publique de présentation du projet communal suivi d'un débat.

Cette concertation débutera durant le premier trimestre 2004 et se poursuivra jusqu'à l'arrêt du projet du PLU.

Cette procédure de révision du document d'urbanisme communal se terminera par une enquête publique en fin de l'année 2004.

Le bureau d'Etudes CDHU, M. Arnaud MAHOT

LA SÉCURITÉ : LE DEVOIR PRIMORDIAL DE LA MUNICIPALITÉ

Depuis sa prise de fonction en mars 2001, la nouvelle équipe municipale a réuni à de nombreuses reprises la commission VOIRIE, notamment en présence des représentants de la DDE, pour diminuer l'insécurité due à la circulation automobile.

Le problème n'est pas simple puisque, si les voies communales sont du ressort des pouvoirs de police du maire, il partage son pouvoir avec la DDE pour les routes départementales, à savoir :

- D 104 (rue Gabriel Bachet – rue René Lefebvre)
- D 63 D (la déviation)
- D 63 ancienne (rue du buisson – rue de l'église)

Qu'il soit rappelé que les dos d'âne sont interdits par la réglementation sur les départementales, il convient donc de trouver d'autres solutions.
La pétition rédigée par Madame CABANES-MURITH est venue à point nommé démontrer que le problème de l'insécurité dû à la circulation automobile était le problème numéro 1 de nos concitoyens, mais nous le savions déjà.

100 personnes très exactement ont signé la pétition et 34 ont répondu à la lettre personnelle du maire demandant aux pétitionnaires de

> *« faire part de vos suggestions et idées afin que nous puissions envisager la meilleure solution ».*

SUGGESTIONS DE NOS CONCITOYENS

Il convient de préciser que certaines personnes ont fait plusieurs suggestions et donc que le total dépasse largement 34.
Ce qui vient très largement en tête, c'est la pose de ralentisseurs (11 réponses), le stationnement en quinconces (9), les bacs à fleurs (4), les obstacles du type de ceux qui ont été posés provisoirement rue du Buisson(6).
Viennent ensuite la continuation de la rocade pour éviter que les camions venant de LA CHAPELLE LA REINE ne traversent le village (3 réponses), le marquage au sol (3), un radar permanent (2), une

interdiction des poids lourds (2), l'inversion des stops au carrefour de la place Rapine (2), l'interdiction du stationnement sur les trottoirs (2), l'alternance macadam – pavés (2), le rétrécissement de chaussée (2), une seule réponse prévoyant des amendes, (c'est à dire un contrôle des gendarmes), des panneaux dissuasifs, des panneaux vitesse contrôlée, un rond point au carrefour de la place Rapine, la diminution de vitesse à 30 km/h, des panneaux lumineux, un passage surélevé place Rapine, une prévention psychologique.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ces suggestions rejoignent totalement la réflexion du Conseil municipal, puisque celui-ci a décidé d'entreprendre les démarches pour un contrat triennal qui pourrait prévoir

. RUE DU BUISSON : pose de chicanes

. RUE GABRIEL BACHET : zone 70 qui est une zone soutenue et financée par le Conseil général et qui peut être située à l'entrée du village, zone tampon entre la vitesse de 90 sur route et celle de 50 en village.
Eventuellement rond point à l'entrée du village (en venant de La Chapelle la Reine), et matérialisation des emplacements de voitures.

. RUE RENÉ LEFEBVRE : possibilité de créer un cassis qui permettrait non seulement un ralentissement, mais également la possibilité d'évacuer plus vite l'eau en cas d'orage.

. PLACE RAPINE : éventuel « déhanchement » pour couper la vitesse au carrefour.

. RUE DE LARCHANT : ralentisseur au niveau de la « villa des bois »

. PLACE DES TROIS TILLEULS : pose d'un miroir et éventuellement d'un stop côté rue de Larchant. Aménagement d'un trottoir plus large au départ de la rue de Nemours

. RUE CREUSE : Deux ralentisseurs

. RUE DE LA GARENNE : finition de l'aménagement des trottoirs

. RUE DE LA CROIX LAMBERT : ralentisseur, et éventuellement des stops.

. CHEMIN DES TROIS PIERRES : au centre du village : réfection avec caniveau central enclavé et bordures pavées dans la partie construite

. GRAND COUR : possibilité de réfection du revêtement.

. PARKING DU FOYER : étudier la circulation autour du foyer pour les cars scolaires (lorsque la construction de l'école maternelle sera achevée), et aménagement du parking sur les deux terrains communaux (un plan topographique a été établi).

Naturellement, cette liste pourrait être modifiée et complétée, suivant les possibilités techniques … et financières.

Ainsi donc, ce projet qui sera mené à bien dans les prochaines années doit répondre à l'intérêt général, les Villarons étant tous conscients de la nécessité d'assurer une plus grande sécurité dans le village.

Jean-Paul CLÉMENT



Bernard Leroy et sa chorale dans la basilique de Larchant

L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES

Le Conseil municipal a décidé de demander un devis pour l'enfouissement des divers « fils » qui courent le long de nos rues accrochés aux poteaux. Pourquoi ce changement coûteux alors que nous y sommes accoutumés? Diverses raisons se conjuguent pour en venir là.

La plus importante est l'augmentation de la sécurité d'alimentation électrique ou téléphonique. Cette notion de sécurité a pris toute son importance après la tempête de 1999 où la coupure avait duré 3 jours pour certains et 20% du réseau avait été détruit en France. A la suite de cet incident, EDF a décidé de consacrer un budget chaque année à l'amélioration de la sécurité, soit directement en agissant sur ses réseaux propres, soit en subventionnant les travaux d'enfouissement des réseaux des communes.

Les réseaux souterrains sont moins sensibles aux tempêtes, coups de foudre, croissance de la végétation ou travaux de voirie.

Il y a quelques jours un poteau de bois, supportant l'éclairage public s'est cassé à la base dans la rue de l'Égalité. Par miracle, il n'y a pas eu de blessés car le riverain a aussitôt sanglé le poteau aux arbres voisins en attendant l'arrivée de l'entreprise qui s'occupe de l'entretien. Qu'il soit remercié ici!

En plus, la consommation d'électricité des ménages augmente sans cesse avec l'apparition de nouveau appareils ménagers, on profitera donc de l'occasion pour augmenter la section des câbles enfouis par rapport aux lignes aériennes qu'ils remplacent. Cela permettra de diminuer les chutes de tension qui se produisent lorsque la consommation électrique augmente. Comme exemple d'amélioration attendue, on peut citer le cas de la rue de Nemours où la tension tombe à 200 volts aux moments de forte consommation en hiver alors que la majorité des appareils ménagers ou électroniques sont prévus pour avoir leur meilleur rendement entre 210 et 250 volts. Certains appareils refusent même de fonctionner en dehors de la plage de tension citée.

Enfin une autre raison d'enfouir les lignes est l'amélioration de l'esthétique de nos rues. Cela pourra valoriser nos maisons en cas de revente ou même simplement réjouir nos yeux. C'est pour tenir compte de ces derniers arguments que nous avons décidé de nous intéresser aux environs de l'église pour commencer l'étude de l'enfouissement. En plus un monument classé permet d'avoir plus facilement des subventions du PNR et du Conseil général.

Nous pouvons remarquer que la plupart des villages des environs ont déjà commencé les travaux d'enfouissement (voir à Grez, Larchant, Moncourt une partie du village). Alors que nous étions des précurseurs pour le tout à l'égout, nous accusons ici un certain retard.

Philippe ESCLANGON
Vice président du syndicat d'électrification rurale

LARCHANT



rue de l'église



INTERNET HAUT DÉBIT

Nous avons déjà abordé le sujet dans le Plume Tambour. Après intervention auprès de tous les organismes possibles nous faisons le point. Une cinquantaine de foyers ont manifesté le souhait d'avoir accès à ce type de service.

Pour des raisons de rentabilité économique, les opérateurs de télécommunications n'envisagent pas de s'intéresser à nous rapidement. Il semble urgent de trouver une solution à l'isolement de notre village dans ce domaine. Pourquoi?

Internet favorise le télétravail donc permet l'installation dans notre commune de sociétés non polluantes, de réduire les trajets en voiture pour négocier avec clients et fournisseurs. Pour les particuliers, il permet d'accéder à une fabuleuse source d'informations pour un coût raisonnable.

Internet est déjà disponible à Villiers par l'intermédiaire du réseau téléphonique.
Les inconvénients majeurs pour des professionnels sont, d'une part, la lenteur des échanges d'informations (débit de 56 Kbps) et d'autre part, l'indisponibilité du téléphone pendant le temps de consultation.

Quelques habitants du village proposent d'installer Internet par satellite complété par un réseau « sans fils ». Une solution de ce type a été déjà adoptée par environ 50 organisations publiques ou privées.

Comment se présente physiquement l'organisation ?

Le point d'accès au satellite passe par une parabole reliée à un boîtier de décodage, lui-même relié à un ordinateur central de gestion. La parabole de moins de un mètre de diamètre devrait être située sur un site communal pour ne pas être tributaire de l'accès chez un particulier. La liaison au boîtier et à l'ordinateur doit être relativement courte donc tout l'ensemble doit être sur le même site.
De là l'information repart vers les clients par l'intermédiaire d'un émetteur récepteur radio Wifi avec antenne peu encombrante.

Le signal peut être reçu chez les particuliers par des antennes plus ou moins encombrantes suivant la distance du lieu d'émission. Les ordinateurs des clients, doivent être équipés d'un adaptateur lui-même relié à cette antenne.

Pour aller plus loin

Une réunion a eu lieu le 21 novembre pour pouvoir compter les intéressés et décider de l'avenir. 50 invitations avaient été distribuées à ceux qui étaient demandeurs d'Internet rapide, il y avait 20 personnes présentes. Après présentation et discussion, il a été décidé de former un comité qui allait approfondir le problème aussi bien du point de vue juridique que pratique.

Le comité espère pouvoir rapidement convoquer de nouveau l'assemblée avec un devis et des propositions précises.

Le comité est composé de:
Pierre Champion
Philippe Esclangon
Jean-Michel François
Gilles Montel
Raymond Vanuxem

Nous pourrons avoir les conseils d'un spécialiste.

Jean-Michel FRANÇOIS
Ingénieur informaticien.

Philippe ESCLANGON

LE RÉPERTOIRE DES SIGLES

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH : Agence nationale de l'amélioration de l'habitat
ABF : Architecte des bâtiments de France
ACMH : Architecte en chef des monuments historiques
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDASS : Direction départementale de l'agriculture et de la sécurité sanitaire
DDE : Direction départementale de l'équipement
DAFU: Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme
DAPA: Direction de l'architecture et du patrimoine
DGUHC : Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRE : Direction régionale de l'équipement
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DRIRE : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
EPCI : Etablissement public de coopération inter communale
FISAC : Fond d'intervention pour les services, artisans et commerçants
LOI SRU Loi solidarité et renouvellement urbain
ONF : Office national des forêts
OPH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PNR : Parc national régional (du Gâtinais français)
PLU : Plan local d'urbanisme (ayant remplacé le POS : Plan d'occupation des sols)
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ayant remplacé le schéma directeur)
SD : Schéma directeur
SDAURIF :Schéma directeur d'aménagement urbain de la région Île de France
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SIEP : Syndicat inter communal d'étude et de programmation (pour la révision du schéma directeur de Fontainebleau)
ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZICO : Zone d'intérêts communautaires pour les oiseaux
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation
ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

(Sources : Patrimoine culturel bâti et paysager, Louis BACHOUD-Philippe JACOB, Bernard TOULIER, éditions DELMAS)

NAISSANCE D'UNE ASSOCIATION

Richard ANTOINE a fait part à la Municipalité de la création de l'association **LE COQ CHANTANT** dont le but est d'organiser des repas champêtres et des soirées dansantes.

Outre le président, le Bureau est composé de :

Laurent MILANDRE, Vice président
Katia GUILLON, Trésorière
Ludovic JEANNOTIN, Trésorier adjoint
Sylvie LEPAGE, Secrétaire
Bernard DARRÉ, Secrétaire adjoint
Pascal MOINE, Hervé MILANDRE, Véronique KERVEILLANT , Administrateurs

La rédaction du PLUME TAMBOUR souhaite une pleine réussite à cette nouvelle association ,

La Rédaction

TENNIS CLUB DE VILLIERS-SOUS-GREZ

Les 20 ans.

C'est fait, le T.C.V. a fêté le 13 septembre, ses 20 ans d'existence. Je renouvelle tous mes remerciements d'abord aux membres fondateurs qui se sont lancés dans cette aventure, ensuite à tous ceux qui nous ont soutenus au cours de ces 20 années, les membres des comités directeurs et des bureaux successifs, les municipalités successives par leur soutien financier ou humain, bénévoles qui ont largement participé à la réalisation et au maintien des installations, parents des enfants de l'école de tennis, ainsi que les formateurs.

Rappelons que le club créé en 1983, a mis en service ses deux premiers courts en 1985, avec 162 inscrits. Ces années 80 furent le plein boum du tennis en France, la victoire de Yannick Noah en 1983, y était pour beaucoup et pendant toutes ces années plus de 130 joueurs se bousculaient pour trouver une heure libre.
Puis le tennis et les clubs ont subi une érosion, attraction des autres sports, multiplication des installations ... et aujourd'hui avec nos 60 adhérents nous ne sommes pas parmi les plus défavorisés.

Certes nous sommes et nous resterons un petit club, mais au cours de ces dernières années plusieurs jeunes formés au T.C.V. sont partis pour Fontainebleau où certains brillent dans leur championnat et de nombreux jeunes du village ont montré toutes leurs qualités et continuent à progresser.
La formation des jeunes est notre priorité.

Nous souhaitons également que les adultes soient plus assidus et plus nombreux à fréquenter les courts.

Cette année l'école de tennis a fait le plein avec plus de trente jeunes qui passeront l'hiver au gymnase de La Chapelle la Reine et qui dès le mois de mai retrouveront le plein air sur les courts de Villiers. Je leur souhaite de bien progresser pendant cette saison.

Nos projets immédiats sont d'ordre matériel, en particulier le réfection du court en quick qui après dix ans a besoin d'un bon coup de peinture. Tous nos efforts financiers vont se porter sur cette opération. A cet effet, je rappelle qu'un tee-shirt spécial vingt ans est en vente à 12 euros, on peut se le procurer en me contactant au 01 64 24 21 78.

Rendez-vous à tous pour les vingt cinq ans, mais d'ici là, j'espère vous rencontrer sur les courts.

Pierre CHAMPION

Pour toute information concernant le TCV vous pouvez consulter le site Internet:
http://tcvilliers.free.fr



THÉÂTRE DU GRABUGE

Sous la direction artistique d'Isa MERCURE et Gilles GUILLOT, la troupe du Théâtre du Grabuge de Villiers-sous-Grez jouera au foyer Jean Louis GARBAN les

Vendredi 23, samedi 24 janvier 2004 à 20h 30 et dimanche 25 janvier 2004 à 15h

LA BRASSERIE DU GLOBE ET DU PORTUGAL
(Jean ANOUILH, Roland DUBILLARD et Jean-Michel RIBES)

Avec la participation de : Marinette BOULLERAY, Guillaume CHAPET, Jean-Paul CLÉMENT, Gérard et Nati COLAS, Nicole FAYOLLE, Michèle et Philippe FERRÉ, Fabrice GRANIER, Héloïse GUILLOT, Réjane LESCHIER, André ORTS et Marie PERTHUIS.

PREMIÈRE FÊTE DE LA RUE DE LA GARENNE

Le samedi 30 août, les habitants de la rue de la Garenne se sont retrouvés autour d'un buffet pour découvrir ou faire plus ample connaissance de leurs voisins.

Pour une première, c'est une réussite : les cordons bleus ont pu développer leurs talents en offrant entrées et desserts. Jeanne et Jean-Louis Moine, les initiateurs de cette soirée, aidés par quelques voisins, se sont occupés de la logistique. Le Club des Sages, club du 3e âge du secteur, a prêté verres et assiettes. La mairie a fourni gracieusement tables, chaises et barrières.

La sono a été prêtée par Odile et Yves Lechevallier dont les enfants et quelques copains ont assuré ambiance musicale et éclairage.

Un grand merci à tous d'avoir contribué au succès de cette rencontre.

Un grand merci également à M. le Maire d'avoir accepté que la rue appartienne à ses habitants ce soir-là, et de les avoir honoré de sa présence à l'apéritif.

A l'année prochaine…





2ème SALON D'AUTOMNE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

. 22 peintres et 3 sculpteurs ont exposé les samedi 11 et dimanche 12 octobre 2003 au Foyer Jean Louis GARBAN.

Le prix du Conseil général a été remis par Monsieur Pierre BACQUÉ à Madame Dominique PICARD
Le prix de la Municipalité a été remis par Monsieur Jean LEPAGE à Guillaume CADOT de Paris.

Le prix de l'Amicale villaronne à été remis par Monsieur Jean Paul CLÉMENT à Madame Martine BACIKA (peinture) et Monsieur Noël RIANT (sculpture)

Le prix du public a été décerné à Nati COLAS

Que tous les artistes soient félicités et notamment Bernard POUSSIN, l'invité d'honneur, qui avait exposé une dizaine de toiles dont une qu'il a donné pour la tombola.

Madame Françoise Boulière a donné une de ses toiles, représentant notre clocher, à la mairie. Le club des Amis de Villiers a offert à la municipalité une toile de André Lenoir. Le Conseil municipal les remercie.

FÊTE DE L'AUTOMNE ET DE LA FORÊT

Une centaine de Villarons, après avoir dégusté 13 tartes salées et 11 tartes sucrées, ont écouté religieusement le jazz band de Montigny qui a animé la fin de la journée et la soirée.

Auparavant, ils ont pu s'intéresser au stand de SAUVEBOIS (vieux outils, et informations sur la forêt) tenu par Nelly AMIOT, Présidente et Maurice MICHOU Trésorier.
Dans l'après midi, près de 50 Villarons répartis en deux groupes, ont suivi avec passion l'histoire de la forêt racontée par Monsieur Bernard BOSQUE.

Compte tenu de son succès, l'Amicale villaronne compte rééditer l'année prochaine cette manifestation.

ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LE PLUME TAMBOUR

La quasi unanimité des 61 personnes répond oui aux neuf rubriques de la question 2 (le fond). Cela va de 53 pour les activités sportives, la rubrique scientifique et les acteurs du village, à 61 pour le compte rendu des conseils municipaux, les activités culturelles, le bloc notes et l'agenda. Les autres rubriques se situent entre les deux.

Sur le plan de la forme, la quasi totalité des réponses précise que l'aspect d'ensemble est agréable à l'œil et la taille des caractères d'imprimerie correcte.

Le nombre des photos est généralement suffisant.
La quasi totalité des répondants souhaitent que l'on continue toutes les rubriques. Seules, une dizaine de personnes souhaitent s'en tenir aux informations municipales.

Sur le plan des suggestions, une vingtaine de répondants souhaitent que soit créés ou continuées les rubriques suivantes:

- l'histoire du village (6 personnes)
- les problèmes d'environnement et d'aménagement du village (5 personnes)
- la signification des sigles (3 personnes)
- les nouvelles du canton (2 personnes)-
- le calendrier de la chasse(1 personne)
- les activités littéraires (1 personne)

La quasi totalité des répondants est satisfait d'un bulletin quadrimestriel avec six ou sept lettres intercalaires. Personne ne suggère une autre formule.

CARNET

Naissances

Adrien Milandre le 1er juin
Lili Pechiodat le 14 juin
Lucie Rousseau le 23 juin
Enora Le Golvan le 5 juillet
Lola Houdant le 9 juillet
Maïlys Bernot le 23 août
Marie Rivière le 29 août

Mariage

Alain Quantin et Catherine Bonhomme le 5 juillet

Décès

Guy Bajoux le 25 juillet
Denis Vocelle le 1er août
Guy Jongerlynck le 7 août
Marguerite Babouot le 2 octobre
Jeannine Pasquier le 18 octobre
Rosa Robichon le 29 octobre
Bernard Amiot le 5 novembre
Jean Guyou le 7 novembre
Alice Debard le 23 novembre

Repas des Anciens

Dimanche 7 décembre à 12 h, aura lieu, comme chaque année, le repas où, dans une ambiance chaleureuse, se retrouveront, de plus en plus nombreux, ceux qui ont résisté à l'usure du temps. Souvent les générations plus jeunes viennent leur tenir compagnie.

Pour nos jeunes Villarons

Nous avons reçu un e-mail du Père Noël. Il écrit : « Je m'arrêterai avec mes rennes à Villiers-sous-Grez le **dimanche 21 décembre** et distribuerai des jouets aux enfants de la naissance au CM2 compris. Notez bien ce rendez-vous. Je vous attendrai, venez nombreux. »

Un spectacle de Bernard Paumier, *"Le Père Noël et le magicien"*, aura lieu à **15 h**. Il sera suivi d'un goûter.

Agenda

Conseil Municipal (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)
vendredi 9 janvier à 20 h 45
dimanche 11 janvier à 14 h 30 Vœux du Maire et galette pour tous

Pratique

mercredi 3 décembre	Collecte sélective
samedi 8 décembre 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à La Chapelle la Reine
lundi 15 décembre	**Ramassage des monstres**
mardi 16 décembre 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à Nemours Mt St Martin
mercredi 17 décembre	Collecte sélective
samedi 20 décembre 10 h 45 à 13h	*Kangourou* à St Pierre Clos St Jean

Récréatif

jeudi 4 décembre, 14 h	Promenade des Aînés (lente)
samedi 6 décembre, 17 h	Bonnes nouvelles à la bibliothèque
dimanche 7 décembre, 12 h	Repas des Anciens au foyer
jeudi 11 décembre, 14 h	Promenade des Aînés (rapide)
jeudi 18 décembre, 14 h	Promenade des Aînés (rapide)
dimanche 21 décembre, 15h	Noël des enfants
vendredi 23,samedi 24, dimanche 25 janvier	Théâtre du Grabuge

Chasse

dimanche 7 décembre	lâcher	dimanche 28 décembre	lâcher
lundi 8 décembre	chasse	jeudi 1er janvier	chasse
dimanche 14 décembre	chasse	dimanche 4 janvier	chasse
dimanche 21 décembre	lâcher	dimanche 11 janvier	lâcher
jeudi 25 décembre	chasse	lundi 12 janvier	chasse
		dimanche 18 janvier	lâcher

Transport à Villiers-en-Bière
jeudi 18 décembre, 9 h 55

Transport par M. & Mme Ritt

Villiers-en-Bière
départ "centre" 9 h 55,
"Croix-Lambert" 10 h.
retour Villiers 14 h 30.
Retenir sa place avant le 20 de chaque mois auprès de Mme Larchevêque au 01 64 24 27 85.

Nemours, le mercredi
départ "centre" 8 h 45,
"Croix-Lambert" 8 h 50.
retour Villiers 11 h 30.

Bus pour Fontainebleau le vendredi
départ "centre" 9 h 00
"Croix-Lambert" 9 h 05
retour Villiers 11 h 45

Toutes les lignes de ramassage scolaire sont ouvertes à tous, il suffit de payer sa place.